

## Rapport financier intermédiaire (non audité)

pour la période close le 30 juin 2024

### États de la situation financière (non audité) (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 (note 1)

	30 juin 2024	31 décembre 2023
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	756 004 \$	756 064 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	612	437
Marge	3 390	1 032
Intérêts à recevoir	5 123	4 440
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	3 512	–
Actifs dérivés	4 859	6 031
<b>Total de l'actif</b>	<b>773 500</b>	<b>768 004</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	3 153	–
Passifs dérivés	7 723	8 227
<b>Total du passif</b>	<b>10 876</b>	<b>8 227</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)</b>	<b>762 624 \$</b>	<b>759 777 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	22 906 \$	25 935 \$
Catégorie F	2 886 \$	3 070 \$
Catégorie O	736 832 \$	730 772 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)</b>		
Catégorie A	9,38 \$	9,60 \$
Catégorie F	7,78 \$	7,97 \$
Catégorie O	9,81 \$	10,04 \$

### † Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
30 juin 2024	54 852	57 649
31 décembre 2023	9 034	9 635

### Type de garantie\* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
30 juin 2024	–	57 649	–	–
31 décembre 2023	–	9 635	–	–

\* Les définitions se trouvent à la note 2k.

### Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 31 août 1994 (la date de création).

	Date de début des activités
Catégorie A	26 septembre 1994
Catégorie F	6 juillet 2020
Catégorie O	1 <sup>er</sup> juin 2010

## Fonds d'obligations mondiales CIBC

### États du résultat global (non audité) (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (note 1)

	30 juin 2024	30 juin 2023
<b>Profit net (perte nette) sur instruments financiers</b>		
Intérêts aux fins de distribution	9 433 \$	8 907 \$
Profit (perte) sur dérivés	(2 667)	(10 192)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(10 994)	(4 792)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(68)	242
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	(4 092)	29 065
<b>Profit net (perte nette) sur instruments financiers</b>	<b>(8 388)</b>	<b>23 230</b>
<b>Autres produits</b>		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	91	(293)
Revenu tiré du prêt de titres ±	4	11
	95	(282)
<b>Charges (note 6)</b>		
Frais de gestion ±±	143	163
Frais d'administration fixes ±±±	22	25
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	-	-
Coûts de transaction	50	39
Retenues d'impôt (note 7)	8	59
	223	286
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(6)	(6)
	217	280
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	<b>(8 510)</b>	<b>22 668</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)</b>		
Catégorie A	(432) \$	703 \$
Catégorie F	(43) \$	78 \$
Catégorie O	(8 035) \$	21 887 \$
<b>Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie</b>		
Catégorie A	2 596	3 024
Catégorie F	375	387
Catégorie O	74 076	73 779
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)</b>		
Catégorie A	(0,16) \$	0,24 \$
Catégorie F	(0,11) \$	0,20 \$
Catégorie O	(0,10) \$	0,30 \$

### ± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	30 juin 2024		30 juin 2023	
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	5 \$	100,0	15 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	-	-	-	-
Retenues d'impôt	-	-	-	-
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(1)	(20,0)	(4)	(26,7)
<b>Revenu tiré du prêt de titres</b>	<b>4 \$</b>	<b>80,0</b>	<b>11 \$</b>	<b>73,3</b>

### ±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie A	1,00 %
Catégorie F	0,50 %
Catégorie O	0,00 %

### ±±± Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie A	0,15 %
Catégorie F	0,10 %
Catégorie O	s. o.

### Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (STM CIBC) au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 étaient les suivants :

	2024	2023
(en milliers de dollars)	1	4

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)  
(en milliers)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (note 1)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie F		Parts de catégorie O	
	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	<b>(432) \$</b>	<b>703 \$</b>	<b>(43) \$</b>	<b>78 \$</b>	<b>(8 035) \$</b>	<b>21 887 \$</b>
<b>Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡</b>						
Du revenu de placement net	(148)	(149)	(28)	(26)	(9 533)	(8 691)
	(148)	(149)	(28)	(26)	(9 533)	(8 691)
<b>Transactions sur parts rachetables</b>						
Montant reçu à l'émission de parts	1 262	824	76	236	21 782	8 700
Montant reçu au réinvestissement des distributions	146	146	27	26	9 533	8 691
Montant payé au rachat de parts	(3 857)	(3 183)	(216)	(120)	(7 687)	(14 537)
	(2 449)	(2 213)	(113)	142	23 628	2 854
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(3 029)</b>	<b>(1 659)</b>	<b>(184)</b>	<b>194</b>	<b>6 060</b>	<b>16 050</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	<b>25 935</b>	<b>28 637</b>	<b>3 070</b>	<b>2 873</b>	<b>730 772</b>	<b>703 989</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	<b>22 906 \$</b>	<b>26 978 \$</b>	<b>2 886 \$</b>	<b>3 067 \$</b>	<b>736 832 \$</b>	<b>720 039 \$</b>
<b>Parts rachetables émises et en circulation (note 5)</b>						
Aux 30 juin 2024 et 2023						
Solde au début de la période	2 701	3 119	385	378	72 745	73 471
Parts rachetables émises	133	88	10	30	2 198	899
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	16	15	3	3	965	886
	2 850	3 222	398	411	75 908	75 256
Parts rachetables rachetées	(408)	(339)	(27)	(15)	(777)	(1 474)
Solde à la fin de la période	2 442	2 883	371	396	75 131	73 782

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2023, le Fonds disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2033 à 2043
33 420	—

**Tableaux des flux de trésorerie (non audité)**  
**(en milliers)**

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (note 1)

	30 juin 2024	30 juin 2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	(8 510) \$	22 668 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(91)	293
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	10 994	4 792
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	4 092	(29 065)
Achat de placements	(551 224)	(400 484)
Produits de la vente de placements	536 507	408 293
Marge	(2 358)	2 407
Intérêts à recevoir	(683)	(291)
	(11 273)	8 613
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Montant reçu à l'émission de parts	23 120	9 757
Montant payé au rachat de parts	(11 760)	(17 763)
Distributions versées aux porteurs de parts	(3)	(2)
	11 357	(8 008)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période</b>	<b>84</b>	<b>605</b>
<b>Perte (profit) de change sur la trésorerie</b>	<b>91</b>	<b>(293)</b>
<b>Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période</b>	<b>437</b>	<b>629</b>
<b>Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période</b>	<b>612 \$</b>	<b>941 \$</b>
Intérêts reçus	8 750 \$	8 616 \$

## Fonds d'obligations mondiales CIBC

### Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
<b>OBLIGATIONS INTERNATIONALES</b>							
<b><sup>1</sup> Dollar australien (note 10)</b>							
Commonwealth d'Australie	4,25 %	2026/04/21	série 142	354 000	363	324	
Commonwealth d'Australie	0,50 %	2026/09/21	série 164	5 265 000	4 234	4 440	
Commonwealth d'Australie	4,75 %	2027/04/21	série 136	433 000	400	402	
Commonwealth d'Australie	2,25 %	2028/05/21	série 149	263 000	271	225	
Commonwealth d'Australie	3,25 %	2029/04/21	série 138	448 000	386	394	
Commonwealth d'Australie	2,50 %	2030/05/21	série 155	351 000	291	293	
Commonwealth d'Australie	1,00 %	2031/11/21	série 163	1 092 000	794	795	
Commonwealth d'Australie	4,50 %	2033/04/21	série 140	690 000	798	640	
Commonwealth d'Australie	3,75 %	2037/04/21	série 144	1 906 000	2 420	1 628	
					9 957	9 141	1,2 %
<b>Real brésilien</b>							
République fédérative du Brésil	10,00 %	2035/01/01	série F	33 000 000	7 617	7 081	
					7 617	7 081	0,9 %
<b><sup>6</sup> Livre sterling (note 10)</b>							
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	5,00 %	2025/03/07		182 000	382	315	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,13 %	2027/01/29		1 638 000	2 816	2 815	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,25 %	2027/07/22		1 023 000	1 653	1 624	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,13 %	2028/01/31		384 000	625	578	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	6,00 %	2028/12/07		370 000	869	690	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,88 %	2029/10/22		3 681 000	6 284	5 436	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,38 %	2030/10/22		455 000	588	630	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,75 %	2030/12/07		800 000	1 902	1 441	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,00 %	2032/01/31		1 628 000	2 226	2 257	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,25 %	2036/03/07		798 000	1 629	1 377	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,25 %	2046/12/07		3 758 000	10 436	6 142	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,50 %	2047/07/22		2 159 000	3 576	2 087	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,75 %	2049/01/22		752 000	1 572	755	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,63 %	2050/10/22		1 574 000	2 403	1 088	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,00 %	2060/01/22		1 997 000	6 078	3 100	
					43 039	30 335	4,0 %
<b>Dollar canadien</b>							
Gouvernement du Canada	1,50 %	2026/06/01		1 776 000	1 704	1 699	
Gouvernement du Canada	1,00 %	2027/06/01		729 000	676	677	
Gouvernement du Canada	4,00 %	2029/03/01		196 000	198	200	
Gouvernement du Canada	1,25 %	2030/06/01		913 000	854	806	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2031/12/01		2 190 000	1 871	1 906	
Gouvernement du Canada	4,00 %	2041/06/01		256 000	296	273	
Gouvernement du Canada	2,75 %	2048/12/01		1 111 000	1 348	988	
					6 947	6 549	0,8 %
<b><sup>2</sup> Peso chilien (note 10)</b>							
République du Chili	7,00 %	2034/05/01		4 690 000 000	7 538	7 333	
					7 538	7 333	1,0 %
<b><sup>3</sup> Renminbi chinois (note 10)</b>							
République populaire de Chine	2,26 %	2025/02/24		30 810 000	5 796	5 829	
République populaire de Chine	2,35 %	2025/03/15		71 620 000	13 434	13 560	
République populaire de Chine	3,12 %	2026/12/05	série 1916	4 280 000	837	833	
République populaire de Chine	2,85 %	2027/06/04		21 080 000	4 023	4 086	
République populaire de Chine	2,62 %	2028/04/15		37 440 000	7 000	7 222	
République populaire de Chine	2,80 %	2029/03/24		34 020 000	6 515	6 639	
République populaire de Chine	2,60 %	2030/09/15		14 880 000	2 850	2 882	
République populaire de Chine	3,02 %	2031/05/27		28 130 000	5 434	5 604	
République populaire de Chine	2,88 %	2033/02/25		10 000	2	2	
République populaire de Chine	2,67 %	2033/05/25		41 210 000	7 829	8 026	
République populaire de Chine	2,52 %	2033/08/25		17 060 000	3 259	3 280	
République populaire de Chine	3,39 %	2050/03/16		16 330 000	3 260	3 592	
République populaire de Chine	3,19 %	2053/04/15		10 820 000	2 067	2 340	
					62 306	63 895	8,4 %
<b><sup>4</sup> Couronne danoise (note 10)</b>							
Royaume du Danemark	1,75 %	2025/11/15		665 000	157	129	
Royaume du Danemark	0,50 %	2027/11/15	série 10Y	680 000	148	125	
Royaume du Danemark	4,50 %	2039/11/15		2 531 000	953	609	
					1 258	863	0,1 %
<b><sup>5</sup> Euro (note 10)</b>							
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2025/02/15		558 000	923	804	
République fédérale d'Allemagne		2025/04/11	série 181, coupon zéro	965 000	1 394	1 379	
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2026/02/15		1 917 000	2 827	2 705	
République fédérale d'Allemagne	0,25 %	2027/02/15		1 027 000	1 426	1 416	
République fédérale d'Allemagne		2027/04/16	série 185, coupon zéro	1 520 000	1 982	2 073	
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2027/08/15		1 674 000	2 521	2 305	
République fédérale d'Allemagne		2028/11/15	coupon zéro	480 000	670	633	
République fédérale d'Allemagne	0,25 %	2029/02/15		2 440 000	3 689	3 241	
République fédérale d'Allemagne		2030/08/15	coupon zéro	2 662 000	3 660	3 378	
République fédérale d'Allemagne		2031/08/15	coupon zéro	5 855 000	6 983	7 260	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fonds d'obligations mondiales CIBC

### Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
République fédérale d'Allemagne		2032/02/15	coupon zéro	475 000	592	581	
République fédérale d'Allemagne	1,70 %	2032/08/15		1 415 000	1 986	1 965	
République fédérale d'Allemagne	1,00 %	2038/05/15		1 013 000	1 241	1 204	
République fédérale d'Allemagne	4,75 %	2040/07/04	série 08	1 255 000	3 238	2 330	
République fédérale d'Allemagne	3,25 %	2042/07/04		2 774 000	6 931	4 378	
République fédérale d'Allemagne		2052/08/15	coupon zéro	1 507 000	1 547	1 065	
République française	6,00 %	2025/10/25		2 403 000	4 481	3 642	
République française	0,50 %	2026/05/25		1 628 000	2 532	2 272	
République française		2027/02/25	coupon zéro	3 315 000	4 645	4 484	
République française	2,75 %	2027/10/25		1 908 000	3 024	2 769	
République française	0,50 %	2029/05/25		6 294 000	9 750	8 177	
République française		2030/11/25	coupon zéro	1 575 000	1 887	1 904	
République française		2031/11/25	coupon zéro	4 453 000	5 247	5 207	
République française	1,25 %	2036/05/25		3 926 000	5 589	4 570	
République française	4,00 %	2038/10/25		5 043 000	12 706	7 826	
République française	1,50 %	2050/05/25		614 000	1 266	579	
République française	0,75 %	2052/05/25		1 314 000	1 819	964	
République française	1,75 %	2066/05/25		2 201 000	3 196	1 985	
Royaume de Belgique	1,00 %	2026/06/22	série 77	269 000	434	379	
Royaume de Belgique	5,50 %	2028/03/28	série 31	541 000	1 149	866	
Royaume de Belgique	0,90 %	2029/06/22	série 87	196 000	341	262	
Royaume de Belgique	0,10 %	2030/06/22	série 89	419 000	526	522	
Royaume de Belgique	3,00 %	2033/06/22	série 97	793 000	1 174	1 159	
Royaume de Belgique	4,25 %	2041/03/28	série 60	2 812 000	5 619	4 550	
Royaume de Belgique	1,70 %	2050/06/22	série 88	605 000	944	610	
Royaume d'Espagne	2,75 %	2024/10/31		1 968 000	3 367	2 876	
Royaume d'Espagne	1,95 %	2026/04/30		595 000	972	854	
Royaume d'Espagne	1,50 %	2027/04/30		7 840 000	12 214	11 011	
Royaume d'Espagne	1,45 %	2029/04/30		1 292 000	2 130	1 762	
Royaume d'Espagne	0,60 %	2029/10/31		525 000	866	678	
Royaume d'Espagne	1,25 %	2030/10/31		3 257 000	4 592	4 271	
Royaume d'Espagne	3,55 %	2033/10/31		1 009 000	1 531	1 504	
Royaume d'Espagne	4,20 %	2037/01/31		330 000	585	516	
Royaume d'Espagne	0,85 %	2037/07/30		4 176 000	4 614	4 382	
Royaume d'Espagne	4,90 %	2040/07/30		1 204 000	3 006	2 007	
Royaume d'Espagne	1,20 %	2040/10/31		2 817 000	3 997	2 852	
Royaume des Pays-Bas	2,00 %	2024/07/15		500 000	762	732	
Royaume des Pays-Bas		2027/01/15	coupon zéro	535 000	768	731	
Royaume des Pays-Bas	0,75 %	2027/07/15		761 000	1 259	1 052	
Royaume des Pays-Bas	0,75 %	2028/07/15		926 000	1 399	1 257	
Royaume des Pays-Bas		2030/07/15	coupon zéro	360 000	451	449	
Royaume des Pays-Bas		2031/07/15	coupon zéro	440 000	611	534	
Royaume des Pays-Bas	2,50 %	2033/07/15		369 000	535	529	
Royaume des Pays-Bas	3,75 %	2042/01/15		1 204 000	3 177	1 958	
Royaume des Pays-Bas		2052/01/15	coupon zéro	795 000	962	543	
République d'Autriche	1,20 %	2025/10/20		433 000	732	618	
République d'Autriche	0,75 %	2026/10/20		1 412 000	2 305	1 968	
République d'Autriche	0,50 %	2029/02/20		545 000	761	717	
République d'Autriche		2031/02/20	coupon zéro	124 000	150	150	
République d'Autriche	0,90 %	2032/02/20		588 000	708	742	
République d'Autriche	3,15 %	2044/06/20		830 000	1 616	1 194	
République d'Autriche	1,50 %	2047/02/20		502 000	1 051	530	
République d'Autriche	0,75 %	2051/03/20		565 000	513	465	
République d'Autriche	3,80 %	2062/01/26		143 000	525	233	
République de Finlande	4,00 %	2025/07/04		337 000	614	498	
République de Finlande	2,75 %	2028/07/04		436 000	840	637	
République de Finlande	1,13 %	2034/04/15		905 000	1 474	1 113	
République d'Irlande	1,00 %	2026/05/15		88 000	125	124	
République d'Irlande	0,90 %	2028/05/15		510 000	873	697	
République d'Irlande	1,30 %	2033/05/15		1 011 000	1 782	1 302	
République d'Irlande	2,00 %	2045/02/18		240 000	300	286	
République de l'Italie	2,50 %	2024/12/01		673 000	1 051	981	
République de l'Italie	1,60 %	2026/06/01		1 573 000	2 512	2 229	
République de l'Italie		2026/08/01	coupon zéro	4 845 000	6 674	6 619	
République de l'Italie	1,25 %	2026/12/01		1 416 000	2 251	1 974	
République de l'Italie	6,50 %	2027/11/01		1 137 000	2 069	1 829	
République de l'Italie	0,50 %	2028/07/15		4 310 000	5 918	5 624	
République de l'Italie	2,80 %	2028/12/01		2 336 000	3 890	3 333	
République de l'Italie	0,45 %	2029/02/15		155 000	200	198	
République de l'Italie	3,00 %	2029/08/01		724 000	1 349	1 035	
République de l'Italie	1,35 %	2030/04/01		1 507 000	2 228	1 952	
République de l'Italie	1,65 %	2030/12/01		4 275 000	5 854	5 541	
République de l'Italie	0,95 %	2032/06/01		115 000	145	136	
République de l'Italie	4,20 %	2034/03/01	série 10Y	818 000	1 256	1 218	
République de l'Italie	5,00 %	2034/08/01		462 000	769	732	
République de l'Italie	4,00 %	2037/02/01		2 126 000	4 281	3 076	
République de l'Italie	0,95 %	2037/03/01		6 586 000	8 177	6 624	
République de l'Italie	4,75 %	2044/09/01		2 779 000	6 525	4 236	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fonds d'obligations mondiales CIBC

### Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
République de Pologne	2,75 %	2032/05/25		4 290 000	5 266	5 991	
					230 521	194 544	25,5 %
<b>7 Shekel israélien (note 10)</b>							
État d'Israël	1,75 %	2025/08/31	série 0825	324 000	135	116	
État d'Israël	6,25 %	2026/10/30	série 1026	162 000	84	63	
État d'Israël	2,00 %	2027/03/31	série 0327	184 000	78	63	
État d'Israël	2,25 %	2028/09/28	série 0928	148 000	65	50	
État d'Israël	1,00 %	2030/03/31	série 0330	3 856 000	1 489	1 144	
État d'Israël	5,50 %	2042/01/31	série 0142	736 000	386	279	
État d'Israël	3,75 %	2047/03/31	série 0347	91 000	49	26	
					2 286	1 741	0,2 %
<b>8 Yen japonais (note 10)</b>							
Gouvernement du Japon	0,40 %	2025/06/20	série 339	394 200 000	4 399	3 359	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2026/12/20	série 345	127 300 000	1 560	1 076	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2027/06/20	série 347	232 400 000	2 459	1 960	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2028/06/20	série 351	159 500 000	1 664	1 336	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2029/12/20	série 357	267 550 000	3 131	2 214	
Gouvernement du Japon	0,20 %	2032/06/20	série 367	543 300 000	5 095	4 392	
Gouvernement du Japon	2,50 %	2034/09/20	série 16	32 350 000	470	312	
Gouvernement du Japon	0,70 %	2037/03/20	série 160	281 750 000	3 264	2 218	
Gouvernement du Japon	0,60 %	2046/12/20	série 53	478 000 000	4 805	3 068	
Gouvernement du Japon	0,70 %	2051/03/20	série 70	1 143 700 000	8 684	6 971	
Gouvernement du Japon	0,80 %	2058/03/20	série 11	944 000 000	9 189	5 364	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,97 %	2035/01/31	série 237	200 000 000	2 712	1 662	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	1,28 %	2035/06/29	série 250	200 000 000	2 821	1 707	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,57 %	2037/06/30	série 316	200 000 000	2 561	1 529	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,49 %	2038/07/30	série 355	200 000 000	2 523	1 482	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,68 %	2038/09/17	série 210	100 000 000	1 290	748	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,69 %	2038/10/29	série 364	1 300 000 000	15 409	9 860	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	1,61 %	2045/06/20	série 159	100 000 000	1 380	790	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,29 %	2049/06/18	série 234	800 000 000	8 964	4 329	
Japan Finance Organization for Municipalities	2,24 %	2030/03/28	série 6	300 000 000	4 418	2 761	
Japan Finance Organization for Municipalities	0,16 %	2030/04/26	série 131	300 000 000	3 711	2 461	
					90 509	59 599	7,8 %
<b>9 Ringgit malais (note 10)</b>							
Fédération de Malaisie	3,50 %	2027/05/31	série 0307	1 240 000	391	359	
Fédération de Malaisie	3,89 %	2029/08/15	série 0219	433 000	148	127	
Fédération de Malaisie	4,25 %	2035/05/31	série 0415	2 185 000	721	650	
Fédération de Malaisie	3,76 %	2040/05/22	série 0519	1 074 000	296	301	
					1 556	1 437	0,2 %
<b>Peso mexicain</b>							
États-Unis du Mexique	10,00 %	2024/12/05	série M20	8 758 100	665	651	
États-Unis du Mexique	7,50 %	2027/06/03	série M20	4 944 500	349	344	
États-Unis du Mexique	8,50 %	2029/05/31	série M20	998 500	77	70	
États-Unis du Mexique	7,75 %	2031/05/29	série M	6 283 000	437	419	
États-Unis du Mexique	8,50 %	2038/11/18	série M30	15 492 600	1 143	1 028	
					2 671	2 512	0,3 %
<b>11 Dollar néo-zélandais (note 10)</b>							
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	4,50 %	2027/04/15	série 0427	329 000	272	273	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	3,50 %	2033/04/14	série 0433	600 000	446	459	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	4,25 %	2034/05/15	série 0534	8 259 000	6 735	6 656	
					7 453	7 388	1,0 %
<b>10 Couronne norvégienne (note 10)</b>							
Royaume de Norvège	1,75 %	2025/03/13	série 477	1 284 000	199	162	
Royaume de Norvège	2,00 %	2028/04/26	série 480	3 777 000	582	456	
Royaume de Norvège	2,13 %	2032/05/18	série 484	1 304 000	147	150	
					928	768	0,1 %
<b>12 Zloty polonais (note 10)</b>							
République de Pologne	3,25 %	2025/07/25	série 0725	1 477 000	557	493	
République de Pologne	2,50 %	2027/07/25	série 0727	1 674 000	593	525	
République de Pologne	2,75 %	2029/10/25	série 1029	1 594 000	607	476	
République de Pologne	1,75 %	2032/04/25	série 0432	1 145 000	298	296	
					2 055	1 790	0,2 %
<b>14 Dollar de Singapour (note 10)</b>							
République de Singapour	2,38 %	2025/06/01		355 000	357	354	
République de Singapour	3,50 %	2027/03/01		412 000	433	418	
République de Singapour	2,88 %	2029/07/01		71 000	79	71	
République de Singapour	3,38 %	2033/09/01		5 639 000	5 729	5 771	
République de Singapour	2,25 %	2036/08/01		185 000	207	169	
République de Singapour	2,75 %	2046/03/01		296 000	336	281	
					7 141	7 064	0,9 %
<b>17 Rand sud-africain (note 10)</b>							
République sud-africaine	8,88 %	2035/02/28	série 2035	83 517 000	4 988	5 317	
					4 988	5 317	0,7 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fonds d'obligations mondiales CIBC

### Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
<b><sup>13</sup> Couronne suédoise (note 10)</b>							
Royaume de Suède	1,00 %	2026/11/12	série 1059	1 095 000	167	137	
Royaume de Suède	0,75 %	2029/11/12	série 1061	2 085 000	302	252	
Royaume de Suède	3,50 %	2039/03/30	série 1053	775 000	180	115	
					649	504	0,1 %
<b><sup>15</sup> Dollar américain (note 10)</b>							
République de Colombie	3,13 %	2031/04/15	rachetable	1 509 000	1 504	1 632	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,63 %	2024/10/15		32 000	40	43	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,75 %	2024/11/15		160 000	202	215	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,13 %	2025/01/15		1 599 000	2 015	2 139	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,50 %	2025/01/31		600	1	1	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,63 %	2025/03/31		1 046 000	1 459	1 404	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2025/06/15		1 561 000	2 014	2 091	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,00 %	2025/10/31		28 529 900	37 944	38 049	
Obligation du Trésor des États-Unis	5,00 %	2025/10/31		1 230 000	1 689	1 683	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,63 %	2026/02/15		15 658 500	20 197	20 351	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,13 %	2026/10/31		160 000	202	202	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,25 %	2026/12/31		5 600 000	6 957	7 064	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,50 %	2027/01/31		14 819 000	18 549	18 767	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,88 %	2027/02/28		240 000	297	306	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2027/04/30		255 000	324	333	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,38 %	2027/05/15		1 872 400	2 697	2 413	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,63 %	2027/05/31		2 024 000	2 567	2 627	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,25 %	2027/08/15		19 638 600	25 640	25 111	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2028/05/15		8 826 300	11 373	11 415	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2028/10/31		14 460 000	16 898	17 457	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,13 %	2028/11/15		11 677 500	15 714	15 180	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2028/12/31		4 885 000	6 015	5 873	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,88 %	2029/02/28		240 000	295	294	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2029/05/31		3 257 000	4 122	4 143	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,75 %	2029/11/15		15 963 800	18 971	19 200	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,13 %	2030/01/15		1 462	2	2	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,63 %	2030/08/15		4 292 000	4 626	4 712	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,88 %	2030/11/15		3 758 000	4 296	4 164	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2031/11/15		21 128 000	23 282	23 550	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2032/05/15		12 861 000	15 906	15 881	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2033/08/15		4 337 000	5 740	5 721	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,38 %	2038/02/15		758 700	1 217	1 040	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2040/08/15		4 753 700	6 965	6 056	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,00 %	2041/11/15		3 515 000	4 284	3 321	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,38 %	2042/02/15		145 000	176	145	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,13 %	2044/08/15		8 496 100	13 156	9 335	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2047/08/15		27 469 100	39 702	27 544	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,00 %	2049/02/15		4 270 200	6 359	4 453	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,00 %	2051/08/15		3 559 000	3 954	2 947	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2052/05/15		4 059 000	4 936	4 098	
					332 287	310 962	40,8 %
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES</b>					<b>821 706</b>	<b>718 823</b>	<b>94,2 %</b>
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS</b>					<b>821 706</b>	<b>718 823</b>	<b>94,2 %</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME</b>					<b>821 706</b>	<b>718 823</b>	<b>94,2 %</b>
<b>PLACEMENTS À COURT TERME (note 11)</b>							
Gouvernement du Canada	4,94 %	2024/08/01	bon du Trésor	5 350 000	5 280	5 328	
Gouvernement du Canada	4,92 %	2024/08/15	bon du Trésor	5 025 000	4 960	4 995	
Gouvernement du Canada	4,84 %	2024/08/29	bon du Trésor	11 100 000	10 958	11 015	
Gouvernement du Canada	4,68 %	2024/09/12	bon du Trésor	10 500 000	10 370	10 403	
Gouvernement du Canada	4,65 %	2024/09/26	bon du Trésor	5 500 000	5 432	5 440	
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME</b>					<b>37 000</b>	<b>37 181</b>	<b>4,9 %</b>
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					-	-	
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>					<b>858 706</b>	<b>756 004</b>	<b>99,1 %</b>
<sup>1,5,8,15,16</sup> Marge (note 10)						3 390	0,4 %
Actifs dérivés						4 859	0,7 %
Passifs dérivés						(7 723)	(1,0) %
Autres actifs, moins les passifs						6 094	0,8 %
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>						<b>762 624</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1-17</sup>Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fonds d'obligations mondiales CIBC

### Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés (note 11)

Valeur contractuelle (\$)	Nom du contrat	Date d'échéance	Nombre de contrats	Devise	Prix par contrat	Juste valeur (\$)	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
27 576 024	Obligation du Trésor de la Corée à 10 ans	septembre 2024	243	KRW	114,18	27 681 679	106
3 530 722	Obligation du gouvernement du Japon Mini à 10 ans	septembre 2024	29	JPY	143,18	3 519 542	(11)
1 252 702	Obligation du Trésor de la Corée à 3 ans	septembre 2024	12	KRW	105,04	1 254 650	2
7 420 969	Obligation du Trésor de l'Australie à 10 ans	septembre 2024	71	AUD	114,53	7 358 867	(62)
(14 481 544)	Euro BTP	septembre 2024	(86)	EUR	114,93	(14 526 509)	(45)
(18 407 424)	Euro-BONO	septembre 2024	(103)	EUR	121,98	(18 409 103)	(2)
29 036 229	Euro-BUND	septembre 2024	152	EUR	130,38	29 311 405	275
1 131 902	Obligation à 30 ans Euro-BUXL	septembre 2024	6	EUR	128,76	1 144 898	13
(9 450 624)	Euro-OAT	septembre 2024	(52)	EUR	124,05	(9 380 006)	71
(30 254 799)	Euro-SCHATZ	septembre 2024	(196)	EUR	105,36	(30 353 042)	(98)
11 409 794	Obligation d'État position longue	septembre 2024	67	GBP	98,47	11 305 103	(105)
445 508	Obligation à long terme de la Confédération suisse	septembre 2024	2	CHF	146,29	454 428	9
1 076 975	Euro-BTP à court terme	septembre 2024	7	EUR	105,01	1 076 961	–
(6 795 540)	Obligation du gouvernement du Canada à dix ans	septembre 2024	(57)	CAD	119,22	(6 843 990)	(48)
1 534 111	Ultra – Obligation du Trésor des États-Unis à long terme	septembre 2024	9	USD	124,60	1 543 289	9
1 498 314	Obligation du Trésor des États-Unis à 10 ans	septembre 2024	10	USD	109,52	1 504 641	6
2 509 912	Obligation du Trésor des États-Unis à 2 ans	septembre 2024	9	USD	101,93	2 514 433	5
1 449 612	Obligation du Trésor des États-Unis à 5 ans	septembre 2024	10	USD	105,96	1 458 042	8
159 624	Obligation du Trésor des États-Unis	septembre 2024	1	USD	116,68	161 858	2
<b>10 642 467</b>	<b>Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés</b>					<b>10 777 146</b>	<b>135</b>

Au 30 juin 2024, un montant de 2 540 291 \$ était déposé à titre de marge des contrats à terme standardisés.

### Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/09/17	CAD	4 836 163	AUD	5 280 000	1,092	1,096	17
1	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/09/17	CAD	4 085 092	AUD	4 460 000	1,092	1,096	14
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/09/06	BRL	6 450 000	USD	1 179 073	0,183	0,178	(46)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/09/06	BRL	77 805 000	USD	14 855 937	0,191	0,178	(1 422)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/09/06	BRL	445 000	USD	82 115	0,185	0,178	(4)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/09/06	USD	5 745 639	BRL	30 630 000	5,331	5,632	419
2	Banque de Montréal	A-1	2024/07/29	CLP	3 679 015 000	USD	4 048 212	0,001	0,001	(191)
2	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/07/29	CLP	3 928 545 000	USD	4 223 561	0,001	0,001	(68)
2	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/29	CLP	53 270 000	USD	57 723	0,001	0,001	(2)
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/29	USD	4 048 391	CLP	3 760 955 000	929,000	941,223	72
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/29	USD	1 921 100	CLP	1 846 100 000	960,960	941,223	(55)
2	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/29	USD	4 092 133	CLP	3 846 605 000	940,000	941,223	7
2	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/29	USD	3 571 982	CLP	3 273 900 000	916,550	941,223	128
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/09/11	CAD	31 524 646	CNY	166 435 000	5,280	5,227	(319)
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/09/11	CAD	30 936 525	CNY	163 330 000	5,280	5,227	(313)
3	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/09/11	CAD	1 335 982	CNY	7 095 000	5,311	5,227	(21)
	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/07/29	COP	17 201 965 000	USD	4 363 766	0,000254	0,000240	(327)
	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/07/29	COP	16 031 900 000	USD	4 071 077	0,000254	0,000240	(311)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/29	COP	47 959 595 000	USD	11 962 982	0,000249	0,000240	(635)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/29	COP	5 127 250 000	USD	1 223 979	0,000239	0,000240	7
4	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/29	CAD	838 301	DKK	4 250 000	5,070	5,086	3
5	Banque de Montréal	A-1	2024/07/17	EUR	3 315 000	CAD	4 931 101	1,488	1,466	(73)
5	Banque de Montréal	A-1	2024/07/17	EUR	995 000	CAD	1 474 262	1,482	1,466	(16)
5	Banque de Montréal	A-1	2024/07/17	EUR	705 000	CAD	1 043 069	1,480	1,466	(10)
5	Banque de Montréal	A-1	2024/07/17	EUR	700 000	CAD	1 035 671	1,480	1,466	(10)
5	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/17	EUR	750 000	CAD	1 113 167	1,484	1,466	(14)
5	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/17	EUR	735 000	CAD	1 088 931	1,482	1,466	(12)
5	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/17	EUR	765 000	CAD	1 121 857	1,466	1,466	(1)
5	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/17	EUR	975 000	CAD	1 430 618	1,467	1,466	(2)
5	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/17	EUR	955 000	CAD	1 405 283	1,472	1,466	(6)
5	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/03	CAD	1 055 058	EUR	719 292	0,682	0,683	1
5	Banque de Montréal	A-1	2024/07/17	CAD	1 156 685	EUR	780 000	0,674	0,682	13
5	Banque de Montréal	A-1	2024/07/17	CAD	936 930	EUR	635 000	0,678	0,682	6
5	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/07/17	CAD	634 507	EUR	430 000	0,678	0,682	4
5	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/07/17	CAD	568 105	EUR	385 000	0,678	0,682	4
5	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/17	CAD	581 206	EUR	390 000	0,671	0,682	10
5	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/17	CAD	850 951	EUR	575 000	0,676	0,682	8
5	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/17	CAD	824 096	EUR	560 000	0,680	0,682	3
5	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/17	CAD	472 928	EUR	320 000	0,677	0,682	4
5	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/17	CAD	102 662 963	EUR	69 945 000	0,681	0,682	150
5	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/17	CAD	102 472 153	EUR	69 815 000	0,681	0,682	150
6	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	GBP	405 000	CAD	704 465	1,739	1,728	(5)
6	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	GBP	165 000	CAD	287 004	1,739	1,728	(2)
6	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	GBP	140 000	CAD	244 944	1,750	1,728	(3)
6	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	GBP	110 000	CAD	192 456	1,750	1,728	(2)
6	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	CAD	795 049	GBP	455 000	0,572	0,579	9
6	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	CAD	681 470	GBP	390 000	0,572	0,579	8
6	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/08/30	CAD	16 816 331	GBP	9 660 000	0,574	0,579	127

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Fonds d'obligations mondiales CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
6	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/08/30	CAD	12 873 371	GBP	7 395 000	0,574	0,579	97
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/09/27	IDR	90 289 285 000	USD	5 473 405	0,000061	0,000061	49
7	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/09/03	CAD	953 911	ILS	2 575 000	2,699	2,757	20
7	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/09/03	CAD	635 323	ILS	1 715 000	2,699	2,757	13
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/09/12	INR	938 795 000	USD	11 219 138	0,012	0,012	20
8	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	JPY	57 035 000	CAD	489 974	0,009	0,009	(1)
8	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	JPY	42 620 000	CAD	366 138	0,009	0,009	(1)
8	Banque de Montréal	A-1	2024/08/30	JPY	36 505 000	CAD	322 678	0,009	0,009	(10)
8	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/08/30	JPY	490 800 000	CAD	4 337 030	0,009	0,009	(131)
8	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/08/30	JPY	36 910 000	CAD	324 829	0,009	0,009	(9)
8	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/08/30	JPY	74 860 000	CAD	643 791	0,009	0,009	(2)
8	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/03	CAD	500 348	JPY	58 617 729	117,154	117,605	2
8	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/08/30	CAD	36 763 927	JPY	4 176 194 596	113,595	116,690	975
8	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/08/30	CAD	30 124 155	JPY	3 421 950 405	113,595	116,690	799
8	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/08/30	CAD	352 747	JPY	40 120 000	113,736	116,690	9
8	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/08/30	CAD	341 273	JPY	38 815 000	113,736	116,690	9
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/16	MXN	74 105 000	CAD	5 823 312	0,079	0,075	(295)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/16	MXN	24 680 000	CAD	1 820 362	0,074	0,075	21
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/16	MXN	191 840 000	CAD	15 700 910	0,082	0,075	(1 388)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/16	MXN	45 895 000	CAD	3 701 392	0,081	0,075	(278)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/16	CAD	7 932 523	MXN	99 540 000	12,548	13,405	507
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/16	CAD	2 707 392	MXN	33 080 000	12,218	13,405	240
9	Banque de Montréal	A-1	2024/07/12	MYR	100 000	USD	21 030	0,210	0,212	-
9	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/12	MYR	570 000	USD	121 186	0,213	0,212	-
9	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/12	MYR	185 000	USD	39 175	0,212	0,212	-
9	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/12	MYR	175 000	USD	36 939	0,211	0,212	-
9	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/12	MYR	115 000	USD	24 352	0,212	0,212	-
9	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/12	MYR	90 000	USD	19 046	0,212	0,212	-
9	Banque de Montréal	A-1	2024/07/12	USD	141 806	MYR	665 000	4,690	4,717	1
9	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/12	USD	1 172 559	MYR	5 555 000	4,737	4,717	(7)
10	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/29	NOK	67 475 000	CAD	8 507 175	0,126	0,128	139
10	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/29	CAD	8 637 212	NOK	69 230 000	8,015	7,804	(234)
10	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/29	CAD	434 169	NOK	3 480 000	8,015	7,804	(12)
11	Banque de Montréal	A-1	2024/07/24	CAD	412 868	NZD	510 000	1,235	1,201	(12)
11	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/24	CAD	6 695 228	NZD	7 965 000	1,190	1,201	61
12	Banque de Montréal	A-1	2024/07/17	PLN	355 000	CAD	119 705	0,337	0,340	1
12	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/07/17	PLN	380 000	CAD	128 574	0,338	0,340	1
12	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/17	PLN	375 000	CAD	130 571	0,348	0,340	(3)
12	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/17	PLN	215 000	CAD	72 744	0,338	0,340	-
12	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/17	PLN	75 000	CAD	25 304	0,337	0,340	-
12	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/17	PLN	280 000	CAD	97 237	0,347	0,340	(2)
12	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/17	PLN	265 000	CAD	90 219	0,340	0,340	-
12	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/17	PLN	285 000	CAD	96 768	0,340	0,340	-
12	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/07/17	CAD	1 634 015	PLN	4 775 000	2,922	2,944	12
12	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/17	CAD	277 430	PLN	800 000	2,884	2,944	6
12	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/17	CAD	220 267	PLN	650 000	2,951	2,944	(1)
13	Banque de Montréal	A-1	2024/07/29	SEK	245 000	CAD	31 785	0,130	0,129	-
13	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/29	CAD	513 668	SEK	4 070 000	7,923	7,742	(12)
14	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/09/24	CAD	5 727 173	SGD	5 630 000	0,983	0,989	36
14	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/09/24	CAD	1 281 747	SGD	1 260 000	0,983	0,989	8
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/09/20	TRY	315 260 000	CAD	12 051 223	0,038	0,038	30
15	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/24	USD	3 990 000	CAD	5 454 454	1,367	1,367	1
15	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/07/24	USD	1 075 000	CAD	1 470 660	1,368	1,367	(1)
15	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/24	USD	39 118 921	CAD	53 745 721	1,374	1,367	(256)
15	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/24	USD	8 415 000	CAD	11 479 659	1,364	1,367	27
15	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/07/24	USD	40 000	CAD	54 386	1,360	1,367	-
15	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/07/24	USD	50 000	CAD	68 665	1,373	1,367	-
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/24	USD	5 685 000	CAD	7 733 874	1,360	1,367	40
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/24	USD	4 000 000	CAD	5 472 940	1,368	1,367	(3)
15	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/07/24	USD	60 000	CAD	82 015	1,367	1,367	-
15	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/07/24	CAD	5 729 943	USD	4 170 000	0,728	0,731	28
15	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2024/07/24	CAD	5 070 044	USD	3 685 000	0,727	0,731	31
15	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/07/31	CAD	174 062 337	USD	127 610 000	0,733	0,731	(399)
15	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/07/31	CAD	154 529 599	USD	113 290 000	0,733	0,731	(354)
16	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/08/30	USD	546 093	KRW	748 480 000	1 370,610	1 375,610	3
17	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/09/03	ZAR	1 150 000	CAD	85 743	0,075	0,075	-
17	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/09/03	CAD	5 033 287	ZAR	68 195 000	13,549	13,384	(62)
17	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/09/03	CAD	366 140	ZAR	4 860 000	13,274	13,384	3

Actifs et passifs dérivés – contrats à terme

(2 990)

\* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

\*\* Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**Actifs et passifs dérivés – swaps** (notes 2j et 11)

	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Nombre de contrats	Montant nominal	Date d'échéance	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
Swaps de taux d'intérêt – de gré à gré						
Paye tous les semestres (dès le 2024/10/07) un taux variable basé sur le Warsaw Interbank Bid/Offered Rates et reçoit tous les ans (dès le 2025/04/07) un taux fixe de 5,13 %.	Goldman Sachs International	A-1	1	39 400 000	2034/04/05	(9)
<b>Actifs et passifs dérivés – swaps</b>						<b>(9)</b>

Au 30 juin 2024, un montant de 850 000 \$ était déposé à titre de marge des swaps.

\* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des swaps détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

**Annexe à l'inventaire du portefeuille (non audité)**

**Conventions de compensation** (note 2d)  
(en milliers)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants nets présentés aux états de la situation financière	Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS		Conventions-cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
<b>Au 30 juin 2024</b>						
Actifs dérivés de gré à gré	4 353 \$	– \$	4 353 \$	(1 845) \$	– \$	2 508 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(7 352)	–	(7 352)	1 845	–	(5 507)
<b>Total</b>	<b>(2 999) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(2 999) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(2 999) \$</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>						
Actifs dérivés de gré à gré	4 791 \$	– \$	4 791 \$	(2 755) \$	– \$	2 036 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(7 468)	–	(7 468)	2 755	–	(4 713)
<b>Total</b>	<b>(2 677) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(2 677) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(2 677) \$</b>

**Participations dans des fonds sous-jacents** (note 4)

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, le Fonds ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

**Risques liés aux instruments financiers**

Objectif de placement : Le Fonds d'obligations mondiales CIBC (le *Fonds*) cherche à procurer un revenu élevé et une certaine croissance du capital tout en tentant de préserver le capital, en investissant principalement dans des titres d'emprunt libellés en devises étrangères émis par des sociétés ou des gouvernements canadiens ou étrangers de même que par des organismes internationaux, comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, également appelée Banque mondiale.

Stratégies de placement : Le Fonds adopte une approche mesurée de l'investissement actif dans les pays, les courbes et les devises, soutenue par des évaluations du régime macroéconomique et une recherche fondamentale sur les pays afin de déterminer le positionnement optimal du portefeuille et de l'ajuster de manière cohérente. Le Fonds utilise une superposition de devises pour ajouter de la valeur en investissant dans des pays présentant des facteurs de report, de valeur, de momentum et de cycle intéressants.

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

**Risque de concentration aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023**

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2024.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2023 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

**Au 31 décembre 2023**

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
<b>Obligations internationales</b>	
Dollar australien	1,2
Livre sterling	4,1
Dollar canadien	1,8
Renminbi chinois	5,4
Couronne danoise	0,1
Euro	28,8
Shekel israélien	0,2
Yen japonais	11,3
Ringgit malais	0,2
Peso mexicain	0,3
Dollar néo-zélandais	2,0
Couronne norvégienne	0,1
Zloty polonais	0,2
Dollar de Singapour	0,2
Couronne suédoise	0,1

## Fonds d'obligations mondiales CIBC

Au 31 décembre 2023 (suite)

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Dollar américain	39,3
Placements à court terme	4,2
Marge	0,2
Actifs (passifs) dérivés	(0,4)
Autres actifs, moins les passifs	0,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

### Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	% de l'actif net	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
AAA	55,5	53,6
AA	12,3	14,3
A	20,0	20,7
BBB	9,4	10,6
Inférieur à BBB	1,9	0,3
<b>Total</b>	<b>99,1</b>	<b>99,5</b>

### Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 30 juin 2024

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
COP	28 295	3,7
BRL	20 598	2,7
MXN	17 737	2,3
INR	15 342	2,0
TRY	12 081	1,6
IDR	7 522	1,0

\* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2023

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
MXN	15 127	2,0
INR	14 889	2,0
COP	13 415	1,8
BRL	10 921	1,4
ZAR	5 724	0,8
CLP	5 408	0,7
TRY	5 148	0,7

\* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	30 juin 2024	31 décembre 2023
<b>Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)</b>	<b>1 059</b>	<b>768</b>

### Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs à court terme du Fonds n'étaient pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau qui suit indique la pondération du Fonds dans les titres à revenu fixe selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Durée résiduelle jusqu'à l'échéance	30 juin 2024	31 décembre 2023
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Moins de 1 an	36 895	23 707
1 an à 3 ans	156 098	162 445
3 ans à 5 ans	134 968	147 172
Plus de 5 ans	390 853	391 117
<b>Total</b>	<b>718 814</b>	<b>724 441</b>

Le tableau qui suit montre dans quelle mesure l'actif net aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 aurait augmenté ou diminué si le taux d'intérêt avait diminué ou augmenté de 25 points de base, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement. Cette variation est estimée au moyen de la durée moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	30 juin 2024	31 décembre 2023
<b>Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)</b>	<b>12 989</b>	<b>13 250</b>

### Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

### Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
Indice mondial des obligations d'État FTSE (couvert en \$ CA)	7 560	7 563

**Évaluation de la juste valeur des instruments financiers**

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

**Au 30 juin 2024**

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
<b>Actifs financiers</b>				
Titres à revenu fixe	–	718 823	–	718 823
Placements à court terme	–	37 181	–	37 181
Actifs dérivés	506	4 353	–	4 859
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>506</b>	<b>760 357</b>	<b>–</b>	<b>760 863</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs dérivés	(371)	(7 352)	–	(7 723)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(371)</b>	<b>(7 352)</b>	<b>–</b>	<b>(7 723)</b>
<b>Total des actifs et des passifs financiers</b>	<b>135</b>	<b>753 005</b>	<b>–</b>	<b>753 140</b>

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

**Au 31 décembre 2023**

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
<b>Actifs financiers</b>				
Titres à revenu fixe	–	724 441	–	724 441
Placements à court terme	–	31 623	–	31 623
Actifs dérivés	1 240	4 791	–	6 031
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1 240</b>	<b>760 855</b>	<b>–</b>	<b>762 095</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs dérivés	(759)	(7 468)	–	(8 227)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(759)</b>	<b>(7 468)</b>	<b>–</b>	<b>(8 227)</b>
<b>Total des actifs et des passifs financiers</b>	<b>481</b>	<b>753 387</b>	<b>–</b>	<b>753 868</b>

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

**Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2**

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

**Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3**

Le Fonds ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de l'une ou l'autre des périodes.

## Notes des états financiers (non audité)

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

### 1. Organisation des fonds et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Fonds mutuels CIBC et chacun des portefeuilles de la Famille de Portefeuilles CIBC (individuellement un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds commun de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th Floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Placements CIBC inc. est le placeur principal des Fonds, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) est le gestionnaire (le *gestionnaire*) des Fonds et la Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (le *fiduciaire*) des Fonds.

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories ou de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. À l'avenir, l'offre de toute catégorie ou série de parts d'un Fonds pourrait prendre fin ou des catégories ou séries de parts supplémentaires pourraient être offertes. Le tableau qui suit présente les catégories ou les séries de parts offertes par chaque Fonds, à la date des présents états financiers :

Fonds	Catégorie A	Catégories T4 et FT4	Catégories T6 et FT6	Catégories T8 et FT8	Catégorie privilégiée	Catégorie F	Catégorie Plus-F	Catégorie O
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC	✓				✓	✓	✓	
Fonds marché monétaire CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds de revenu à court terme CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds canadien d'obligations CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds à revenu mensuel CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'obligations mondiales CIBC	✓					✓		✓
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC	✓					✓		✓
Fonds équilibré CIBC	✓					✓		
Fonds de revenu de dividendes CIBC	✓					✓		✓
Fonds de croissance de dividendes CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'actions canadiennes CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC	✓					✓		✓
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC	✓					✓		
Fonds d'actions américaines CIBC	✓					✓		✓
Fonds petites sociétés américaines CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'actions mondiales CIBC	✓					✓		
Fonds d'actions internationales CIBC	✓					✓		✓
Fonds d'actions européennes CIBC	✓					✓		✓
Fonds de marchés émergents CIBC	✓					✓		✓
Fonds Asie-Pacifique CIBC	✓					✓		✓
Fonds petites sociétés internationales CIBC	✓					✓		
Fonds sociétés financières CIBC	✓					✓		
Fonds ressources canadiennes CIBC	✓					✓		✓
Fonds énergie CIBC	✓					✓		✓
Fonds immobilier canadien CIBC	✓					✓		✓
Fonds métaux précieux CIBC	✓					✓		✓
Fonds mondial de technologie CIBC	✓					✓		
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice obligataire canadien CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice obligataire mondial CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indiciel équilibré CIBC	✓				✓	✓	✓	
Fonds indice boursier canadien CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice boursier américain élargi CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice boursier américain CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice boursier international CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice boursier européen CIBC	✓				✓	✓	✓	
Fonds indiciel marchés émergents CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC	✓				✓	✓	✓	✓
Fonds indice Nasdaq CIBC	✓				✓	✓	✓	
Portefeuille revenu sous gestion CIBC	✓	✓				✓		
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC	✓	✓	✓			✓		
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC	✓		✓	✓		✓		
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille croissance sous gestion CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille croissance Plus sous gestion CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC	✓	✓	✓			✓		
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC	✓	✓	✓	✓		✓		

Portefeuilles FNB	Catégorie A	Catégorie F	Catégorie O
Portefeuille FNB prudent CIBC	✓	✓	✓
Portefeuille FNB équilibré CIBC	✓	✓	✓
Portefeuille FNB équilibré de croissance CIBC	✓	✓	✓

Solutions de placement Intelli	Série A	Série T5	Série F	Série FT5	Série S	Série ST5
Solution de revenu Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Solution équilibrée de revenu Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Solution équilibrée Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Solution équilibrée de croissance Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Solution de croissance Intelli CIBC	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Stratégies d'investissement durable	Série A	Série F	Série FNB	Série S	Série O
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Fonds durable d'actions mondiales CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Solution durable équilibrée prudente CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Solution durable équilibrée CIBC	✓	✓	✓	✓	✓
Solution durable équilibrée de croissance CIBC	✓	✓	✓	✓	✓

Les parts de série FNB sont offertes à la vente de façon continue par voie de prospectus sous forme de parts ordinaires (séries) et se négocient à la Cboe Canada Inc. (la Cboe Canada) en dollars canadiens. Le tableau qui suit présente le symbole boursier à la Cboe Canada pour chaque part de série FNB négociée à la Cboe Canada, à la date des présents états financiers :

Stratégies d'investissement durable	Symbole boursier à la Cboe Canada
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC	CSCP
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC	CSCE
Fonds durable d'actions mondiales CIBC	CSGE
Solution durable équilibrée prudente CIBC	CSCB
Solution durable équilibrée CIBC	CSBA
Solution durable équilibrée de croissance CIBC	CSBG

Chaque catégorie ou série de parts peut exiger des frais de gestion différents. Les charges d'exploitation peuvent être communes ou propres à une catégorie ou à une série. Les charges propres à une catégorie ou à une série sont réparties par catégorie ou par série. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie ou série de parts.

Les parts de catégorie A et de série A sont offertes à tous les investisseurs sans frais d'acquisition moyennant un placement minimum de 500 \$. Les investisseurs pourraient avoir à payer des frais d'opération à court terme, le cas échéant.

Les parts des catégories T4, T6 et T8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie A, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque catégorie, et elles peuvent nécessiter un placement minimum différent.

Les parts de catégorie F et de série F sont offertes, moyennant un placement minimum de 500 \$, aux investisseurs qui participent à certains programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et les autres clients qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte. Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie F et de série F peuvent payer des honoraires à leur courtier pour leurs services. Aucune commission de suivi n'est payée aux courtiers à l'égard des parts de catégorie F et de série F, ce qui permet de réduire les frais de gestion annuels imputés à l'égard de ces parts. Les parts des catégories FT4, FT6 et FT8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie F, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque catégorie, et elles peuvent nécessiter un placement minimum différent.

Les parts de catégorie privilégiée sont offertes aux investisseurs sans frais d'acquisition moyennant un placement minimum de 100 000 \$ pour le Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC et le Fonds marché monétaire CIBC, de 100 000 \$ US pour le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, de 50 000 \$ pour le Fonds de revenu à court terme CIBC, le Fonds canadien d'obligations CIBC, le Fonds indicatif d'obligations canadiennes à court terme CIBC, le Fonds indice obligataire canadien CIBC, le Fonds indice obligataire mondial CIBC, le Fonds indicatif équilibré CIBC, le Fonds indice boursier canadien CIBC, le Fonds indice boursier américain élargi CIBC, le Fonds indice boursier américain CIBC, le Fonds indice boursier international CIBC, le Fonds indice boursier européen CIBC, le Fonds indicatif marchés émergents CIBC, le Fonds indicatif Asie-Pacifique CIBC et le Fonds indice Nasdaq CIBC, et de 50 000 \$ US pour l'option d'achat en dollars américains du Fonds indice boursier américain élargi CIBC et du Fonds indice Nasdaq CIBC. Les frais de gestion sont moins élevés pour les parts de catégorie privilégiée que pour les parts de catégorie A.

Les parts de catégorie Plus-F sont offertes, sous réserve de certaines exigences de placement minimum, aux investisseurs qui participent à certains programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, les clients institutionnels et les autres clients qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre ces parts sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie Plus-F peuvent payer des honoraires à leur courtier pour leurs services. Aucune commission de suivi n'est payée aux courtiers pour cette catégorie, de sorte que les frais de gestion annuels imputés sont réduits. Le 6 juillet 2020, les parts de catégorie institutionnelle du Fonds indicatif d'obligations canadiennes à court terme CIBC, du Fonds indice obligataire canadien CIBC, du Fonds indice obligataire mondial CIBC, du Fonds indicatif équilibré CIBC, du Fonds indice boursier canadien CIBC, du Fonds indice boursier américain élargi CIBC, du Fonds indice boursier américain CIBC, du Fonds indice boursier international CIBC, du Fonds indice boursier européen CIBC, du Fonds indicatif marchés émergents CIBC, du Fonds indicatif Asie-Pacifique CIBC et du Fonds indice Nasdaq CIBC ont été renommées parts de catégorie Plus-F.

Les parts de série FNB sont cotées à la Cboe Canada et offertes de façon continue. Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des parts de série FNB à la Cboe Canada ou à une autre Bourse ou marché par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

Les parts de catégorie O ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts de catégorie O ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts de catégorie O avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se servent des parts de catégorie O des Fonds pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés à un Fonds à l'égard des parts de catégorie O; plutôt, le gestionnaire facture des frais de gestion convenus directement aux porteurs de parts de catégorie O, ou selon leurs directives, ou encore aux courtiers et aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts de catégorie O.

Les parts de série S ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

Les parts de série T5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série A, les parts de série FT5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série F et les parts de série ST5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série S, sauf que les parts de série T5, les parts de série FT5 et les parts de série ST5 peuvent nécessiter un placement minimum différent et que chacune des séries vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque série.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la date de création) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie ou série de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (la date de début des activités) sont indiquées à la note intitulée Organisation du Fonds des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Fonds au 30 juin 2024. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Fonds sont établis pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, sauf pour les Fonds, les catégories ou les séries créés au cours de l'un ou l'autre de ces exercices, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'aux 30 juin 2024 et 2023.

## Notes des états financiers (non audité)

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 12 août 2024.

### 2. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'IAS 34), publiée par l'International Accounting Standards Board (l'IASB).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes internationales d'information financière (les IFRS). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

#### a) Instruments financiers

##### Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (la JVAERG) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (la JVRN) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Fonds est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

#### b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

##### Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. En outre, un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial ou municipal canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou à une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Fonds représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

### Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Fonds.

### Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

### Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

### Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

### Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 30 juin 2024, les Fonds n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

### c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations coupon zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Fonds qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Fonds.
- vi) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

### d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

### e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

## Notes des états financiers (non audité)

### f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds (sauf pour le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, le Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC, le Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC et le Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC, qui sont en dollars américains), aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds (sauf pour les Fonds susmentionnés, qui sont en dollars américains), aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

### g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture, ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

### h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés attribuable aux contrats à terme standardisés dans les états du résultat global.

### i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'options à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière.

Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

### j) Swaps

Les Fonds peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Fonds peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Fonds à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. Les Fonds ne concluront des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des informations additionnelles sur les swaps en cours à la fin de la période se trouvent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Fonds applicables.

### k) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Fonds.

**l) Fonds à catégories ou à séries multiples**

Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie ou à une série) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie ou série de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie ou à une série n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie ou à une série sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

**m) Prêts et créances, autres actifs et passifs**

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

**n) Légende des abréviations**

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>	<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>
AED	Dirham des Émirats arabes unis	KRW	Won sud-coréen
ARS	Peso argentin	MAD	Dirham marocain
AUD	Dollar australien	MXN	Peso mexicain
BRL	Real brésilien	MYR	Ringgit malais
CAD	Dollar canadien	NOK	Couronne norvégienne
CHF	Franc suisse	NZD	Dollar néo-zélandais
CLP	Peso chilien	PEN	Nouveau sol péruvien
CNY	Renminbi chinois	PHP	Peso philippin
COP	Peso colombien	PKR	Roupie pakistanaise
CZK	Couronne tchèque	PLN	Zloty polonais
DKK	Couronne danoise	QAR	Riyal qatarien
EGP	Livre égyptienne	RUB	Rouble russe
EUR	Euro	SAR	Riyal saoudien
GBP	Livre sterling	SEK	Couronne suédoise
HKD	Dollar de Hong Kong	SGD	Dollar de Singapour
HUF	Forint hongrois	THB	Baht thaïlandais
IDR	Rupiah indonésienne	TRY	Nouvelle livre turque
ILS	Shekel israélien	TWD	Dollar de Taïwan
INR	Roupie indienne	USD	Dollar américain
JOD	Dinar jordanien	ZAR	Rand sud-africain
JPY	Yen japonais		

*Autres abréviations*      *Description*

CAAÉ	Certificat américain d'actions étrangères
OVC	Obligation à valeur conditionnelle
ELN	Billet lié à des titres de participation
FNB	Fonds négocié en Bourse
CIAÉ	Certificat international d'actions étrangères
CAÉ sans droit de vote	Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

**o) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie ou série, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

**3. Évaluation des placements**

La date d'évaluation (la *date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

**a) Trésorerie et autres actifs**

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

**b) Obligations, débentures et autres titres de créance**

Les obligations, débentures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

**c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers**

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

## Notes des états financiers (non audité)

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur liquidative plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

### d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription cotés sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie. Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

### e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

### f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

## 4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds de placement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de concentration* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

## 5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories ou de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'un Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

## 6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie ou série de parts du Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts de catégorie O et de série O, les frais de gestion sont négociés ou payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Le gestionnaire peut également imputer à un Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums, présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de renoncer aux frais de gestion. Les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (les *distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Fonds, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par les Fonds, de frais d'administration fixes au gestionnaire (les *frais d'administration fixes*). Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative des catégories ou séries de parts des Fonds, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes imputés à chaque catégorie ou série de parts des Fonds sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Aucuns frais d'administration fixes ne sont exigibles à l'égard des parts de catégorie O et de série O. Les frais d'administration fixes payables par les Fonds pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents dont les Fonds détiennent des parts peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

### 7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les Fonds sont admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), à l'exception du Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC, qui est une fiducie d'investissement à participation unitaire. La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts des Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, le Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC, le Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC et le Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC peuvent réaliser des profits et des pertes de change nets à la conversion en dollars canadiens, à des fins fiscales, du montant net de leurs gains en capital réalisés. Ces gains sont distribués aux investisseurs annuellement, à moins que ces Fonds choisissent de les conserver, ce qui ferait en sorte que l'impôt serait payable par les Fonds.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC, le Fonds marché monétaire CIBC, le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC et le Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC, pour lesquels l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

#### *Provision pour impôts en lien avec des titres indiens*

Les Fonds peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Fonds seraient assujettis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Fonds comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste Provision pour retenues d'impôt dans les états de la situation financière et au poste Retenues d'impôt dans les états du résultat global.

### 8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (*GACI* ou le *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

### 9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

*Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et certains sous-conseillers en valeurs des Fonds*

La Banque CIBC est le gestionnaire, la Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et GACI, le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, le gestionnaire paie tous les frais d'administration des Fonds en contrepartie du paiement par les Fonds de frais d'administration fixes.

#### *Ententes et rabais de courtage*

Le conseiller en valeurs délègue généralement les pouvoirs en matière de négociation et d'exécution aux sous-conseillers en valeurs.

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

## Notes des états financiers (non audité)

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise. Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, autrement payables par le Fonds, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par le Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

### *Courtier désigné et courtier*

GACI a conclu une entente avec Marchés Mondiaux CIBC inc., un membre de son groupe, afin d'agir à titre de courtier désigné et courtier pour la distribution des parts de série FNB des Fonds, selon les conditions normales de concurrence en vigueur dans le secteur des fonds négociés en Bourse.

### *Dépositaire*

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (le *dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un Fonds, ou une partie d'un Fonds, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom des Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie du paiement par les Fonds de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

### *Fournisseur de services*

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (*STM CIBC*) fournit certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC. Le gestionnaire reçoit des frais d'administration fixes des Fonds et, en contrepartie, paie certaines charges d'exploitation, dont les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon, et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à STM CIBC. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par les Fonds.

## 10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

## 11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.



**Fonds mutuels CIBC**  
**Famille de Portefeuilles CIBC**

1 800 465-3863

[www.cibc.com/fondsmutuels](http://www.cibc.com/fondsmutuels)

[info@gestiondactifscibc.com](mailto:info@gestiondactifscibc.com)

Adresse de retour :

C. P. 4644, Station A

Toronto (Ontario)

M5W 5E4

Placements CIBC inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC et est le placeur principal des Fonds mutuels CIBC et de la Famille de Portefeuilles CIBC. La Famille de Portefeuilles CIBC est constituée de fonds communs de placement qui investissent principalement dans des Fonds mutuels CIBC. Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié, communiquez avec Placements CIBC inc. en composant le 1 800 465-3863 ou parlez-en à votre conseiller.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC, utilisée sous licence.